



# Alliance canadienne d'énergie renouvelable

*Pour une transition vers l'énergie renouvelable*

## Énergie communautaire – La voie de l'avenir

**Le Canada est confronté à une crise énergétique. L'Association canadienne de l'électricité réclame des dizaines de milliards de dollars pour soutenir un réseau électrique désuet, rendu à la limite de ses capacités.**

**Les formes traditionnelles de production d'électricité deviennent plus coûteuses et les disponibilités en combustible de moins en moins prévisibles. En outre, si le Canada entend satisfaire aux objectifs de Kyoto, il doit absolument abandonner les sources d'énergie polluantes, notamment le charbon et le gaz naturel.**

**Mais ces défis offrent une occasion incroyable de transformer l'infrastructure énergétique canadienne. Le Canada peut emprunter, délibérément, la voie de l'énergie durable, une énergie productive d'un point de vue économique, écologique et social, pour toutes les collectivités, partout au Canada.**

L'énergie communautaire (ÉC) représente la voie de l'avenir au Canada. Conçue et construite localement, dirigée de façon démocratique, la production renouvelable décentralisée a peu d'impact sur l'environnement. L'énergie communautaire a le potentiel de révolutionner la politique et la pratique énergétiques du Canada. Elle s'inscrit dans la lignée de l'objectif de Ressources naturelles Canada, lequel consiste à garantir « le développement durable et l'utilisation sûre et efficace des ressources énergétiques du Canada », tout en veillant à sauvegarder l'équilibre entre les trois piliers des objectifs énoncés par la politique énergétique canadienne : garantir la sécurité et la prospérité et protéger l'environnement.

Une recherche solide souligne les avantages importants, au niveau économique, social et environnemental, qu'entraînent les projets liés à l'énergie renouvelable qui appartiennent à la collectivité, comparativement au développement commercial de la production renouvelable. L'ÉC met à profit des sources de capital locales en ayant recours à l'investissement privé, ce qui contribue à réduire le coût du capital, à diminuer les risques financiers et à minimiser l'impact environnemental, tout en stimulant le développement économique de la collectivité. Plusieurs études démontrent que les projets éoliens, pris en charge par la collectivité, créent de cinq à quinze fois plus d'activité économique que le développement commercial type. C'est encore plus vrai quand il est question d'économie rurale. La propriété collective sert également à accroître le soutien public envers les technologies d'énergie renouvelable, en faisant participer plus de gens dans les nouveaux projets, tout en offrant, rapidement, les avantages d'une production décentralisée. La production décentralisée et l'énergie communautaire

sont synergiques et se renforcent mutuellement; quand l'une croît, l'autre s'épanouit.

Soutenue par des politiques progressives, l'énergie communautaire a été le catalyseur de la croissance rapide de l'énergie renouvelable, au Danemark, en Allemagne et partout dans le monde. Au Danemark, 175 000 particuliers détiennent 80 % de toute la production éolienne du pays. Le Canada peut s'inspirer de ce modèle, tablant sur les succès de l'énergie communautaire, ailleurs dans le monde. Pour supprimer les barrières qui empêchent le développement de l'énergie communautaire, le Canada devra mettre en œuvre des mécanismes qui ont fait leur preuve, ailleurs dans le monde, dans le but d'égaliser les conditions qui prévalent entre la production centralisée très subventionnée et la production renouvelable décentralisée qui appartient à la collectivité.

### **Recommandations pour des stratégies provinciale et fédérale harmonisées:**

Élaboration de mécanismes, d'énergie renouvelable, qui favorisent l'énergie communautaire:

- ▶ Les gouvernements provinciaux, de concert avec le gouvernement fédéral, doivent mettre de l'avant des Tarifs d'énergie renouvelable avancée (TERA), afin d'offrir des contrats fixes à long terme aux projets d'énergie communautaire. Ce type de tarif favorise une participation élargie de la collectivité et crée le climat de confiance financière nécessaire au financement des projets d'énergie communautaire. Les contrats de TERA devront être d'une durée suffisante et inclure un prix de vente fixe afin d'inspirer confiance aux investisseurs.

▶ 2006

- Par l'entremise de TERA et d'autres mécanismes de soutien, les gouvernements provinciaux doivent garantir un processus d'interconnexion simplifié qui permette le branchement de la production décentralisée au réseau électrique, facilitant ainsi la participation de la collectivité et un marché énergétique équitable pour tous les types de production.

Dans le but de stimuler les approches nouvelles en matière de financement des projets d'énergie communautaire, les provinces et le gouvernement fédéral doivent unir leurs efforts pour :

- Offrir un soutien financier aux projets d'énergie communautaire, au moyen d'un fonds central fournissant une aide immédiate au développement et permettant aux collectivités de présenter des projets, grâce à des prêts et à des octrois à faible taux d'intérêt ou à remboursement conditionnel.
- Accorder des incitatifs fiscaux afin de soutenir la croissance de la production d'énergie communautaire et d'encourager l'économie et l'efficacité énergétique, un modèle appliqué avec succès au Danemark et en Suède. Chaque membre d'une coopérative ou d'un partenariat voit sa part de revenu, tiré de la production éolienne, exempté d'impôts, tant que son revenu (ou la quantité d'électricité produite) n'excède pas ses dépenses d'électricité annuelles (ou sa consommation).
- Soutenir la rationalisation du développement de nouvelles coopératives, par la voie d'un relèvement des limites supérieures de l'offre d'action des coopératives qui peut être faite indépendamment de l'enregistrement auprès des organismes de réglementation provinciaux, et consentir des ressources supplémentaires par l'entremise des ressources provinciales et fédérales, notamment le Secrétariat aux coopératives, les groupes de développement économique des collectivités et les acteurs de la société civile locale, afin d'aider les nouvelles coopératives à franchir les phases de démarrage et d'incorporation.

Afin de renforcer la communauté et sa capacité technique – deux facteurs qui permettent l'émergence de l'énergie communautaire – les provinces et le gouvernement fédéral doivent unir leurs efforts pour :

- Fournir ou soutenir le lancement d'un programme coordonné de renforcement des capacités, en matière d'énergie communautaire, qui permette de développer les compétences dans les collectivités, d'intéresser les Canadiens aux questions énergétiques et de faire connaître les avantages que représente ce type d'énergie. Les

acteurs locaux et les institutions y joueraient un rôle de premier plan.

- Éduquer et habiliter les Canadiens concernant les choix énergétiques et les possibilités que recèle l'énergie communautaire, par l'entremise des programmes axés sur les technologies liées à l'énergie renouvelable et sur la production décentralisée. Les gouvernements doivent soutenir les acteurs locaux, y compris la société civile, afin d'éduquer, non seulement le public, mais aussi les professionnels, les gens de métier et les décideurs, particulièrement les politiciens et le personnel des organismes gouvernementaux.
- Fournir des possibilités de formation pertinentes, aux ouvriers et aux techniciens qualifiés de sorte qu'ils puissent répondre à la demande du marché de l'énergie renouvelable, en pleine expansion. Les programmes de recyclage et de transition devraient être offerts par l'entremise du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique, ainsi que par d'autres syndicats, avec le soutien des gouvernements fédéral et provincial.

### **Recommandations pour une stratégie municipale:**

- Rationaliser les processus de planification et d'émission des permis pour les projets d'énergie communautaire, en simplifiant le processus de planification et en réduisant les coûts et le temps dévolu à la gestion du projet.
- Quand l'occasion se présente, s'associer aux projets et favoriser la participation des collectivités par le biais de leurs représentants locaux, tout en fournissant une source de revenu aux membres de la collectivité et à la municipalité.
- Élaborer des plans d'énergie communautaire et une politique foncière qui soutiennent la production décentralisée, notamment des plans intégrés d'énergie, des règlements administratifs et des stratégies qui favorisent le choix de l'emplacement de la production décentralisée des technologies d'énergie communautaire, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité énergétique, et de permettre à la collectivité de profiter de sources de revenu découlant des technologies d'énergie communautaire et décentralisée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web ([www.canrea.ca](http://www.canrea.ca)) ou communiquer avec les personnes suivantes :

Nikki Skuce: One Sky  
nikki@onesky.ca

Roger Peters: Institut Pembina  
rogerp@pembina.org

Julie Green, Pollution Probe  
jgreen@pollutionprobe.org

Jose Etcheverry: Fondation David Suzuki  
jetcheverry@davidsuzuki.org

Melinda Zytaruk: Ontario Sustainable Energy Association  
melinda@ontario-sea.org

Ce projet a été réalisé grâce à des fonds provenant de la Fondation Oak et du Centre de recherche pour le développement international.